

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CS1908

présenté par  
M. Potier et Mme Untermaier

-----

### ARTICLE 19

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le titre II du présent projet de loi.